

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2025-020**

L'an deux mille vingt cinq, le 13 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 27

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Madame Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

OBJET :

**Création d'un poste de
Rédacteur Principal de
1^{ère} classe**

Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL
Pascale BRACHET donne pouvoir à Patrick DARY
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Pierre MILLET-LACOMBE

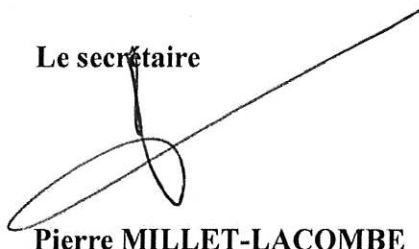
Rapporteur : P. VERGNOLLE

Considérant que l'agent gestionnaire en ressources humaines et en administratif remplit les conditions nécessaires à un avance de grade au 1^{er} mai 2025 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **de créer** un poste de rédacteur principal de 1^o classe à temps complet ;
- **de modifier** le tableau des effectifs ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de Communes ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Le secrétaire



Pierre MILLET-LACOMBE

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

Tableau des effectifs des emplois permanents au 13/02/2025

Grades	Catégorie	Temps de travail*	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont contractuel
Emploi fonctionnel					
Directeur général des services	A	TC	1	0	
Filière administrative					
Attaché principal	A	TC	1	1	
Attaché	A	TC	2	1	1
Rédacteur principal de 1° classe	B	TC	2	1	
Rédacteur principal de 2° classe	B	TC	2	1	
Rédacteur	B	TC	2	0	1
Rédacteur	B	TNC	1	0	
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	TC	2	2	
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	TNC	1	1	
Adjoint administratif principal de 2° classe	C	TC	2	0	
Adjoint administratif principal de 2° classe	C	TNC	1	0	
Adjoint administratif	C	TC	2	1	
Filière technique					
Ingénieur	A	TC	1	0	
Technicien principal de 1° classe	B	TC	2	2	1
Technicien	B	TC	1	0	
Agent de maîtrise	C	TC	1	0	
Adjoint technique principal de 1° classe	C	TC	1	1	
Adjoint technique principal de 2° classe	C	TC	3	0	
Adjoint technique principal de 2° classe	C	TNC	1	1	
Adjoint technique	C	TC	4	3	
Adjoint technique	C	TNC	2	1	
Filière culturelle : Enseignement artistique					
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe	B	TC	4	3	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe	B	TNC	1	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe	B	TC	3	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe	B	TNC	4	3	2
Assistant d'enseignement artistique	B	TNC	3	2	2
Filière culturelle : Patrimoine et Bibliothèques					
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	TC	1	0	1
Filière animation					
Animateur principal de 1° classe	B	TC	1	1	
Animateur principal de 2° classe	B	TC	1	1	
Adjoint d'animation principal de 1° classe	C	TC	1	1	
Adjoint d'animation	C	TC	1	0	
Filière médico-sociale					
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	TC	1	1	

* TC = temps complet / TNC = temps non complet